



Laga Newsflash

Les coûts des licenciements risquent-ils d'augmenter à partir de 2019 ?

Package de licenciement = 2/3 préavis + 1/3 autres mesures

La loi du 26 décembre 2013, qui a supprimé la différence de traitement entre employés et ouvriers en ce qui concerne les délais de préavis et le jour de carence prévoyait une obligation d'augmenter l'employabilité des travailleurs licenciés pouvant prétendre à un délai de préavis ou une indemnité compensatoire de préavis d'au moins 30 semaines.

En effet, le nouvel article 39ter de la loi relative aux contrats de travail imposait aux commissions paritaires de conclure une convention collective de travail pour le **1^{er} janvier 2019** au plus tard, en vertu de laquelle 1/3 du préavis ou de l'indemnité correspondante serait converti en mesures destinées à augmenter l'employabilité.

Les 2/3 restants sont maintenus soit sous forme de délai de préavis à prêter, soit d'une indemnité compensatoire de préavis à payer, sans que les mesures alternatives ne puissent diminuer le délai de préavis en-deçà de 26 semaines.

Pas de package = cotisations de sécurité sociale supplémentaires

La loi du 26 décembre 2013 prévoyait également que si le travailleur est éligible à un package de licenciement comprenant des mesures augmentant l'employabilité, mais preste l'entièreté du préavis légal ou reçoit l'entièreté de l'indemnité compensatoire de préavis correspondante, des

cotisations de sécurité sociale supplémentaires seraient dues à partir du 1^{er} janvier 2019.

Ces cotisations s'élèvent à 3% à charge de l'employeur et 1% à charge du travailleur, et doivent être payées sur le salaire payé durant 1/3 du délai de préavis (au-delà de 26 semaines).

A ce stade, aucune commission paritaire n'a conclu de convention collective de travail en vertu de laquelle la notion de "package de licenciement" pour les travailleurs pouvant prétendre à un délai de préavis ou une indemnité correspondante d'au moins 30 semaines est définie.

En principe, en cas de licenciement d'un travailleur éligible et si ce dernier preste l'entièreté du délai de préavis ou perçoit l'entièreté de l'indemnité correspondante, il pourrait être soutenu que ces cotisations de sécurité sociale supplémentaires sont dès à présente dues, ce qui augmenterait le coût du licenciement.

L'ONSS attend les secteurs

Selon la communication de la Fédération des entreprises de Belgique (FEB), l'ONSS a adopté la position que, s'il n'y a pas de convention collective de travail sectorielle, il n'y a pas non plus de mesures d'employabilité à appliquer. De ce fait, les cotisations qui sanctionnent les employeurs qui n'octroient pas le package de licenciement ne peuvent être imposées.

Même s'il appartient uniquement aux tribunaux de trancher cette question, il semblerait donc que les coûts de licenciement n'augmenteront pas, malgré les dispositions (relativement) claires de la loi.

L'équipe Employment, Pensions & Benefits de Laga est à votre entière disposition pour vous assister en cas de licenciement et afin d'évaluer si le package de licenciement devrait inclure des mesures en faveur de l'employabilité ou non.

Stijn Demeestere, Advocaat-vennoot/Avocat associé
Tel: + 32 2 800 71 42, Email: sdemeestere@laga.be

Julien Hick, Advocaat-vennoot/Avocat associé
Tel: + 32 2 800 70 66, Email: juhick@laga.be

Karel De Schoenmaeker, Advocaat/Avocat
Tel: + 32 800 71 69, Email: kdeschoenmaeker@laga.be

Heleen Franco, Advocaat/Avocat
Tel: + 32 800 71 58, Email: hfranco@laga.be



A top legal practice in Belgium, Laga is a full service business law firm, highly recommended by the most authoritative legal guides. Laga comprises approximately 140 qualified lawyers, based in Brussels (Zaventem and Watermael-Boitsfort), Antwerp, Ghent and Kortrijk. Laga offers expert advice in the fields of banking & finance, commercial, corporate/M&A, employment, IT/IP, public/administrative, insolvency and reorganisations, real estate, tax law, tax and legal services for high-net-worth families and individuals (Greenille by Laga), and litigation. Where appropriate to ensure a seamless and comprehensive high-quality service, Laga lawyers work closely with financial, assurance and advisory, tax and consulting specialists, and with select EU and US law firms.

Laga provides thorough and practical solutions tailored to the needs of clients ranging from multinational companies, national large and medium-sized enterprises, financial institutions, and private clients to government bodies.

More information: www.laga.be

© 2019, Laga, Belgium - The content and layout of this communication are the copyright of the law firm Laga or its contributors, and are protected under copyright and other relevant and intellectual property rights laws and regulations. No reproduction in any form or through any medium is allowed without the explicit consent of Laga or its contributors.

[Subscribe](#) | [Unsubscribe](#)